

Mis en ligne le 11/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 40

Qui ont pris part à la Délibération : 10

Date de la convocation : le 04/12/2025

Date d'affichage : le 04/12/2025

Objet :

N° 2025-29 Actualisation du DUER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur André DONZE, 1^{er} Vice-Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 04 décembre 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) :

CRIQUILLION Brice, LARGUIER, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme

Provençale (2) : CHARRASSE Daniel, DONZE André

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme

Provençale (0) :

EXCUSES (11) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) :

ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (3) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme
Provençale (4) : CORNAND Jean-Jacques, GIRARD Elie, PEYRON Roland, SALIN Olivier

Secrétaire de séance :
Monsieur Alexandre ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la note transmise aux délégués,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose le document unique d'évaluation des risques (DUER) doit être régulièrement être actualisé afin de tenir compte de l'évolution de la collectivité.

Sur avis favorable du Bureau et du CST, il est proposé au comité syndical d'acter l'actualisation du DUER annexé.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL DECIDE,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025

Vu l'avis du bureau,

Vu la note transmise aux délégués,

A l'unanimité

APPROUVE l'actualisation du DUER du SMOP,
AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent,
CHARGE le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président

André DONZE

Le Secrétaire de séance,
Alexandre ROUX

